

## LE SECTEUR PUBLIC ET LA CRISE : INTERVENTION CONJONCTURELLE OU CHANGEMENT STRUCTUREL ?

Jacques Fournier, président d'honneur du CIRIEC-France

Deux titres en forme de question dans la presse de ce lundi 9 mars : « Et si le secteur public était un remède au chômage ? » (*Le Parisien*) ; « Faut-il nationaliser les banques pour faire revenir la confiance ? » (*Le Monde*). On se demande, dans le quotidien populaire du matin, s'il ne serait pas opportun, pour encourager l'emploi des jeunes, de renoncer au principe du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. On s'interroge, dans ce qui fut l'organe de référence de la presse française, sur la question de savoir « qui va payer les dettes pourries des banques » et l'on y rend compte du débat qui oppose à ce sujet, aux Etats Unis, partisans et adversaires de leur nationalisation. La publication concomitante de ces deux dossiers n'est pas pure coïncidence. Elle montre un changement d'attitude assez radical vis à vis du principe de l'intervention publique en matière économique. Mais l'on n'a fait jusqu'à présent qu'une partie du chemin. Force est de constater, c'est ce qui ressort des deux dossiers, que la dépense publique, réelle ou virtuelle, peut être un remède à la crise. Mais la réflexion reste à approfondir sur les directions nouvelles que cette intervention plus affirmée pourrait imprimer à notre développement.

J'aborde, dans une autre rubrique des présentes « Brèves », la question des effectifs de la fonction publique. Je n'y reviens donc ici que pour mémoire. Au demeurant le dossier du *Parisien* sur ce sujet est bien présenté. On y fait état, à juste titre, de l'expérience britannique, pays où l'emploi public a fortement augmenté au cours des dernières années. On y donne la parole, comme c'est la règle du genre, aux porteurs des deux thèses en présence : un économiste de l'OFCE (Eric Heyer), qui souligne la faiblesse de l'enjeu financier et critique la logique purement comptable et idéologique de la démarche gouvernementale ; un professeur à Paris Dauphine (Christian Saint-Etienne) selon qui la création d'emploi public entraînerait nécessairement la destruction d'emplois privés. C'est évidemment le premier qui a raison. Il est encore dans le vrai quand il souligne qu'il n'y a pas, dans ce domaine, de règle absolue. L'emploi public n'est ni une catastrophe ni une panacée. On est sans doute mal venu de le restreindre en période de crise. Cela ne veut pas dire qu'il ne puisse pas évoluer, dans un sens ou dans l'autre, en fonction de l'appréciation à porter, dans chaque secteur, sur l'équilibre du couple besoins/ productivité.

J'avais décidé, du temps où je présidais la SNCF, que, en région parisienne, où nous avons de gros problèmes du côté de l'information des voyageurs et de la sécurité dans les gares et les trains, toute réduction d'effectifs permise par des progrès de productivité dans les fonctions techniques serait affectée à l'augmentation des personnels en relation avec la clientèle. C'était peut-être une côte mal taillée. Mais elle marquait bien, me semble-t-il, la direction à suivre par un service public qui doit, simultanément, utiliser du mieux qu'il peut ses ressources et améliorer la qualité du service qu'il rend à la population.

S'agissant de la nationalisation éventuelle du secteur bancaire, les enjeux financiers sont très lourds. Du dossier que présente *Le Monde* à ce sujet, on retire l'impression que, pour les économistes qui la préconisent, l'intervention de l'Etat ne saurait avoir qu'un seul but : éviter que les banques tombent en faillite. En conséquence il lui faudra se retirer dès que la réalisation de cet objectif aura été assurée. Son engagement durera plus ou moins longtemps mais il n'aura qu'un temps. Sitôt la crise estompée, il devra s'effacer. Qu'une partie au moins du système bancaire ainsi « socialisé » reste durablement entre les mains de la collectivité et qu'elle puisse être utilisée pour orienter différemment le développement de l'économie, cette éventualité n'entre pas encore dans le champ des possibles. Tout se passe comme si le modèle pertinent, sur le terrain de l'économie, restait celui de « l'investisseur privé avisé » que la pratique de la

Commission européenne et la jurisprudence de la cour de justice des communautés imposent depuis maintenant une bonne vingtaine d'années aux Etats membres de l'Union pour corseter leur politique industrielle. On vient pourtant de voir ce que les banques, *a priori* les plus prudents des opérateurs économiques, étaient capables de faire en matière d'utilisation « avisée » des fonds qui leur sont confiés. Mais la leçon n'est pas encore assimilée. On continue de penser que le comportement du privé est par nature de meilleure qualité en matière de gestion économique. Il ne s'agit pas, pour moi, d'avancer ici l'idée inverse, qui serait tout aussi contestable, selon laquelle la gestion publique serait intrinsèquement supérieure. On a bien vu, dans le passé, à quelles dérives elle pouvait conduire elle aussi . Mais le moment me paraît venu de reprendre, sans *a priori*, la réflexion sur les modalités de l'intervention publique dans le domaine bancaire et financier.

Ce qui vient de se passer montre que l'on ne peut traiter ce secteur d'activité comme n'importe quel autre . Comme le dit l'auteur de l'un des articles publiés dans *Le Monde* ( Martin Wolf) « Les banques, c'est nous tous ». L'Etat a des responsabilités toutes particulières, en ce domaine, dont il s'est allègrement retiré à partir du milieu des années 80. C'est, à mon sens, l'un des pans de l'économie des besoins, au sein de laquelle la collectivité publique doit conserver, ou reprendre si elle l'a abandonné, un rôle pilote. Sous quelle forme ? Il y a un accord assez général pour considérer que la régulation des activités bancaires doit être renforcée et ce sera l'objet du sommet qui doit prochainement se tenir à Londres. Il y a accord aussi sur la nécessité d'actions de sauvetage dans lesquelles l'on voit s'engager aujourd'hui la plupart des Etats, même si leurs modalités , comme le montre le dossier du *Monde*, font discussion. Mais il faut aller plus loin et se demander si l'on ne doit pas aller vers une restructuration durable du secteur financier et bancaire, au sein duquel un pôle public conséquent pourrait jouer un double rôle : opérateur de référence pour la mise en œuvre des nouvelles pratiques imposées au secteur ; aiguillon des actions à mener pour la satisfaction des besoins essentiels, notamment dans le domaine du logement et de l'encouragement à toutes les formes de développement durable.

Une recherche actuellement en préparation au CIRIEC, sur l'initiative de Philippe Bance, maître de conférence à l'université de Rouen, devrait permettre d'explorer les différentes pistes ainsi ouvertes à l'action publique.

Simple intervention conjoncturelle ou changement structurel ? La question mérite en tous cas d'être posée.

## ACTUALITE

### UN SALARIE SUR DIX TRAVAILLE DANS L'ECONOMIE SOCIALE

En 2006, l'économie sociale représentait 9,8 % de l'emploi salarié en France, hors agriculture, et 8 % de la masse salariale. Cela représente 2,1 millions de personnes qui travaillent dans 203 000 établissements. Outre les salariés qui y travaillent, L'économie sociale fait partie de la vie de millions de citoyens, adhérents de mutuelles, d'associations ou de coopératives.

Les entreprises qui la constituent partagent les principes fondateurs de non lucrativité et de gestion démocratique qui différencient l'économie sociale des autres formes d'économie.

Parmi les 100 plus grandes entreprises de l'ES, 45 sont des coopératives, 11 sont des mutuelles et 36 des associations. Trois d'entre elles comptent parmi les plus gros employeurs de France.

Malgré ce poids économique et social, qui ne cesse de se renforcer, l'économie sociale peine à obtenir la reconnaissance de sa spécificité, tant au niveau national qu'europpéen. S'agit-il d'un parti-pris idéologique ?

## LE PROJET DE MUTUELLE EUROPEENNE REFAIT SURFACE

Peut-être a-t-on enterré un peu vite le statut de la Mutuelle européenne... En effet, l'eurodéputée italienne [Patrizia Toia](#) doit proposer à la commission de l'Emploi et des Affaires sociales du Parlement européen **une résolution visant à promouvoir « une approche européenne de l'économie sociale »** et, partant, à démontrer la nécessité de ce statut, qui permettrait aux mutuelles d'envisager des rapprochements transfrontaliers. L'Association des assureurs mutuelles et des coopératives d'assurance en Europe se heurte sur le sujet à la double opposition de la Commission européenne et du monde mutualiste allemand. D'où l'idée de défendre le dossier via le Parlement. Une démarche saluée par la première mutuelle santé française : « *La MGEN se joint à l'appel des députés demandant à la Commission de lancer une étude d'impact sur le statut de la mutuelle européenne, qui représenterait une reconnaissance de la réalité mutualiste et de son importance économique et sociale* ».

Associations, fondations et mutuelles : le statut permettrait de « *remédier au manque de visibilité de ces formes d'entreprise lors de l'élaboration de textes juridiques européens et internationaux* ». Mais il s'agit surtout d'un enjeu « *d'égalité de traitement des entreprises de l'Economie sociale* », dans les règles du marché intérieur. « *Bien que les entreprises de l'Economie sociale soient souvent mises sur un pied d'égalité avec les entreprises de capitaux, elles sont handicapées par le nombre insuffisant d'instruments juridiques grâce auxquels elles pourraient agir à un niveau paneuropéen, ce qui les contraint à faire face à une concurrence déloyale* », dénonce Patrizia Toia.

[LA LETTRE DE L'ECONOMIE SOCIALE n° 1319 – semaine du 12 au 18 mars 2009.](#)

## POINTS DE VUE

### A PROPOS DES EFFECTIFS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Selon le discours gouvernemental, il y aurait en France plus de fonctionnaires que dans les autres pays et il en résulterait une charge excessive pour les ressources de la nation. Le gouvernement serait donc fondé à en réduire le nombre, ce qui justifierait l'édiction de la norme de non remplacement d'un fonctionnaire partant à la retraite sur deux et son maintien, contre vents et marées, dans la période de crise que nous traversons : « *On ne peut pas continuer à embaucher parce que la France vit au-dessus de ses moyens. Si on remplace tout le monde qui part à la retraite on ne pourra pas réduire les déficits.. Si nous ne remplaçons pas pendant cinq ans un fonctionnaire sur deux qui part à la retraite, on reviendra au niveau de la Fonction publique de 1992. Monsieur Mitterrand était président de la République, je ne sais pas à ma connaissance qu'en 1992 la France était sous-administrée* » (Nicolas Sarkozy, intervention télévisée du 5 février 2009).

Cette présentation est, à plusieurs égards, particulièrement réductrice de la réalité à laquelle elle prétend s'appliquer.

I – L'idée sous jacente est qu'un niveau relativement élevé de fonction publique est, pour la France, un luxe qu'elle ne peut se permettre car il serait « au dessus de ses moyens ». De fait, dans le modèle de pensée dominant en matière économique, on a tendance à ne pas considérer comme productives les activités non marchandes, mises en oeuvre par les agents publics et financées par les prélèvements obligatoires. Elles sont vues comme faisant peser sur l'économie du pays une charge qu'il conviendrait de limiter dans toute la mesure du possible. « Moins il y a d'agents publics, mieux on se porte » pourrait être l'axiome de

l'approche libérale en ce domaine. Il n'était pourtant pas nécessaire d'attendre la survenance de la crise actuelle pour se rendre compte de l'absurdité de cette vision des choses.

Tout autant que les activités marchandes, les administrations, les services publics, procurent des avantages à la population et contribuent à la richesse du pays. L'état de santé, le niveau d'éducation sont des facteurs essentiels du développement. Ce sont des agents publics qui y contribuent pour l'essentiel et il faut bien les payer. Qu'on m'excuse d'énoncer ici ces évidences. Mais elles sont trop souvent occultées.

Il est légitime de contrôler le bon usage de l'argent public et de chercher à limiter les gaspillages, y compris en mettant fin à des sureffectifs. Mais le recrutement d'agents publics n'est pas un gaspillage en soi. **Le fonctionnaire n'est pas la danseuse des pouvoirs publics. Il est un instrument indispensable à l'exercice de leurs missions.** On ne peut parler des effectifs de la fonction publique sans prendre en considération le rôle que l'on assigne à l'Etat et la qualité des services que l'on attend de lui.

II – Il est souhaitable, lorsque l'on traite de cette question des effectifs, et surtout si l'on veut faire des comparaisons internationales, d'en prendre une vision globale, à l'échelle du pays et de l'ensemble des activités qui s'inscrivent dans l'action publique. Chacun sait qu'il existe en France trois fonctions publiques (de l'Etat, territoriale, hospitalière) et que tous les agents publics ne sont pas fonctionnaires. Si l'on additionne toutes ces catégories on arrive à un total légèrement supérieur à 5 millions de personnes en 2005 (5.122.000), soit 21% de l'emploi total (source : Jean-Ludovic Silicani, « *Livre blanc sur l'avenir de la fonction publique, avril 2008* »).

Premier point de comparaison, qui pourra surprendre : le total de l'emploi public au Royaume Uni, là encore toutes catégories confondues, est en 2006 de 5.787.000 personnes soit légèrement supérieur, pour une population du pays comparable à celle de la France (source : *Service public*, le mensuel du ministère français de la fonction publique, n° 131, octobre-novembre 2007). En dépit de 11 années de thatchérisme, nos voisins d'outre Manche ont donc conservé un niveau d'emploi public très proche du nôtre. Une autre étude confirme cette constatation. Elle émane elle aussi d'un service officiel, le centre d'analyse stratégique, (dernier avatar de feu le commissariat général du Plan) dont la « *note de veille* » n° 96, d'avril 2008, est intitulée « *Quelles évolutions de l'emploi public dans les pays développés* ». On y compare, pour l'année 2006, le total des emplois dans les administrations publiques (c'est à dire l'ensemble des activités financées par les prélèvements obligatoires) aux effectifs de la population du pays. Le taux obtenu pour la France (93 pour 1000) la situe, selon les auteurs de l'étude, dans une « moyenne haute », à peu près à égalité avec le Royaume Uni, un peu au dessous du Canada (plus de cent) et presque à équidistance entre le pays où l'emploi public est le moins développé (Japon, 41 pour 1000) et celui où il l'est le plus (Danemark, 154 pour 1000).

**Le niveau de l'emploi public en France n'a donc rien d'aberrant. C'est celui d'un pays où les missions des collectivités publiques sont relativement développées, sans pourtant atteindre l'intensité qu'elles connaissent dans les pays nordiques.** Ce qui, par contre, différencie la France c'est d'abord le fait que, à l'intérieur de cet ensemble, la part des agents soumis au statut de la fonction publique est plus importante qu'ailleurs. Ils représentent les trois quarts du total alors que dans beaucoup d'autres pays une minorité d'entre eux sont soumis à un statut spécifique. Au Royaume Uni, par exemple, les « civil servants » proprement dits sont un peu plus de 500.000, soit 10% environ du total, ce qui ne signifie évidemment pas que la rémunération des 90 autres ne pèse pas sur les finances publiques ou qu'ils seraient privés de garanties.

L'autre particularité française est que, dans leur évolution récente, c'est à dire au cours des 15 dernières années (et, soit dit en passant sous les gouvernements de droite comme de gauche), les effectifs ont continué à croître, alors que dans beaucoup d'autres pays des programmes de réduction étaient mis en place. Certains d'entre eux (Royaume Uni, Canada, Nouvelle Zélande) se sont d'ailleurs aperçu qu'ils étaient sans doute allés trop loin dans ce domaine : leurs effectifs ont recommencé à croître depuis quelques années (même source).

III – **Quand Nicolas Sarkozy annonce qu'il entend ramener les effectifs à ce qu'ils étaient au début des années 90, lors du second septennat de François Mitterrand, la justesse de cette affirmation est doublement discutable.** La norme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux ne s'applique en effet qu'à la fonction publique de l'Etat. Or c'est celle dont les effectifs ont le moins augmenté au cours des quinze dernières années : +7.5% entre 1994 et 2005 selon le rapport Silicani, contre + 31% au cours de la même période pour la fonction publique territoriale et + 16% pour la fonction publique hospitalière. Pendant les mêmes années, l'emploi total en France (salariés + non salariés) a augmenté de 12,6 %.

Si l'on ne considère que la fonction publique de l'Etat, le calcul de notre président est exact en valeur absolue : les non remplacements vont sans doute, au bout de quelques années, faire revenir le nombre des agents publics de l'Etat au niveau de ce qu'il pouvait être en 1992. Mais il est faux en valeur relative : la part de la fonction publique d'Etat dans l'emploi total, lequel s'est développé entre temps, comme il est normal dans un pays en croissance, a d'ores et déjà diminué d'un demi point. Elle diminuera d'un nouveau demi point si la norme continue à s'appliquer. La France sera donc bien, sinon sous-administrée, en tous cas moins-administrée, au niveau de l'Etat (et notamment pour ce qui est de l'éducation nationale) , qu'elle ne l'était du temps de François Mitterrand.

Si l'on considère l'emploi public, pris dans son ensemble, la perspective est évidemment différente. La norme de non remplacement ne s'applique ni aux collectivités territoriales ni aux établissements hospitaliers. Dans ces deux directions, le gouvernement va certes s'efforcer de mettre en œuvre d'autres moyens d'action : rationnement des ressources fiscales du côté des collectivités territoriales, nouvelle loi en préparation pour les hôpitaux. Cela risque de faire quelques dégâts. Mais on voit mal, et pour ma part je m'en félicite, qu'il soit possible de revenir complètement sur les évolutions enregistrées dans ces deux secteurs.

**IV – En cette période de crise, où les dogmes qui hier encore paraissaient intangibles sont remis en cause un peu partout, l'entêtement des pouvoirs publics français à maintenir le cap en ce domaine me paraît particulièrement regrettable.** Ce n'est pas l'effet mécanique du maintien de 30.000 emplois dans la fonction publique qui est en cause. Il ne peut être, en tout état de cause, qu'assez limité, encore que l'impact sur les débouchés offerts aux jeunes, l'une des principales préoccupations du moment, ne soit pas nul. Par contre, sur le plan du symbole, la question est d'importance.

Le gouvernement s'est empêtré dans une contradiction : d'un côté il admet la nécessité d'un plan de relance et s'apprête, sans encore le dire expressément, à y inclure des mesures de soutien de la consommation ; d'un autre côté il veut montrer sa volonté de poursuivre les « réformes » qui devront, dans son esprit, rester pour les générations futures la marque du présent septennat. Le malheur veut que ces « réformes » soient pour une grande part de la catégorie de celles qui sont de nature à aggraver les effets de la crise plutôt qu'à les contrecarrer.

On s'aperçoit aujourd'hui que le modèle social français, si décrié pendant la campagne présidentielle, constitue un amortisseur utile du ralentissement économique et que la dépense publique peut avoir un effet anticyclique. Plus largement on prend de nouveau conscience du rôle que peuvent jouer les services publics dans l'offre d'un nouveau modèle de développement **Dans ce contexte, un infléchissement intelligent de la politique gouvernementale devrait être de réorienter le travail entrepris dans le cadre de la RGPP :**

- **maintenir les réductions d'effectif là où, résultant d'une meilleure organisation, elles peuvent être opérées sans qu'il en nuise à la qualité des services offerts à la population ;**
- **redéployer ailleurs les emplois ainsi récupérés de façon à améliorer le service rendu là où il est aujourd'hui insuffisant : on n'aura, à cet égard, que l'embaras du choix.**

Tout laisse penser, malheureusement, que ce ne sera pas la solution mise sur table lors des conversations sociales qui vont s'ouvrir demain.

[Jacques Fournier](#)

(Jacques Fournier commente l'actualité dans : <http://jacquesfournier.blog.lemonde>)

## [2009, ANNEE EUROPEENNE DE L'INNOVATION ET DE LA CREATIVITE](#) [UNE OPPORTUNITE POUR L'ECONOMIE SOCIALE](#)

**A**près 2008, Année du dialogue interculturel, la Commission a proclamé 2009 Année de la créativité et de l'innovation, avec pour slogan : « Imaginer. Créer. Innover ».

Particulièrement axée sur l'éducation et la formation, l'Année européenne englobera également des secteurs d'activité tels que l'entreprise, les médias, la recherche, les politiques sociales et régionales et le développement rural. Dix thématiques ont été identifiées pour orienter les projets, parmi lesquelles :

- mettre en avant la diversité culturelle comme source de créativité et d'innovation
- promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprise, facteurs essentiels de prospérité
- promouvoir l'innovation, élément incontournable du développement durable
- mettre en place des services publics ou privés innovants
- développer des stratégies régionales et locales basées sur la créativité et l'innovation
- développer les TIC comme vecteur d'expression créative

La créativité et l'innovation sont fondamentales pour pouvoir saisir -plutôt que subir- les évolutions de société. Changement climatique, envolée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, accroissement des inégalités : ces défis doivent être transformés en opportunités, à l'heure où justement la crise économique et financière remet en question le modèle capitaliste néolibéral. Le Think tank européen *Pour la Solidarité* considère que l'économie sociale possède le potentiel nécessaire pour inventer des solutions novatrices face à ces questions. Elle l'a prouvé à de multiples occasions et doit aujourd'hui se saisir de l'opportunité qui lui est offerte de mettre ces initiatives en avant. Les promoteurs de l'économie sociale ont en effet défriché ces dernières décennies des champs d'innovation considérables, dans des domaines aujourd'hui particulièrement valorisés : création d'emplois de qualité pour tous et toutes, lutte contre l'exclusion sociale, contre le décrochage scolaire, développement des services à la personne. Pionnière dans le domaine de l'innovation sociale, l'économie sociale est aussi attentive aux innovations techniques de pointe : nouvelles techniques d'information et de communication, les énergies renouvelables, le logement durable, mais aussi l'agriculture biologique et la valorisation des déchets, sont des domaines d'actions privilégiés de l'économie sociale, parce qu'ils sont innovants et porteurs de cohésion sociale.

L'Année européenne doit « permettre d'instaurer un environnement propice à la créativité et à l'innovation et de susciter un fort mouvement en faveur de la transformation de ces questions en priorités politiques durables ». Compétitives et attentives à un développement partagé, les entreprises de l'économie sociale devront être force de propositions.

[Denis Stokkink](#)  
Président de Pour la Solidarité

Site internet de l'Année européenne de la créativité et de l'innovation : <http://www.create2009.europa.eu>  
Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter [maud.candela@pourolsolidarite.eu](mailto:maud.candela@pourolsolidarite.eu)

## A LIRE

### [RAPPORT DU PARLEMENT EUROPEEN SUR L'ECONOMIE SOCIALE](#)

Le rapport d'initiative parlementaire de l'euro députée italienne Patrizia Toia, sur l'économie sociale, a été adopté par le Parlement européen en session plénière le 18 février, par une large majorité (580 votes pour, 27 contre et 44 abstentions) Ce rapport souligne la contribution de l'économie sociale à la réalisation des objectifs de Lisbonne et invite la Commission à adopter une série de mesure en sa faveur. Il exprime le point de vue du Parlement mais n'a pas de conséquence législative. Il comprend une cinquantaine de points et recommandations et plaide notamment pour une reconnaissance du « rôle essentiel » que joue l'économie sociale en Europe et demande un cadre juridique pour toutes ses composantes.

Les députés ont demandé à la Commission de s'assurer que les caractéristiques de l'économie sociale (objectifs, valeurs et pratiques) soient prises en compte dans l'élaboration des politiques européennes et d'étudier la « réactivation de la ligne budgétaire spécifique à l'économie sociale ».

Depuis leur première Conférence européenne, au début des années 80, et à l'occasion des nombreuses rencontres qui ont eu lieu depuis, les responsables de l'économie sociale n'ont cessé de revendiquer la reconnaissance de leur spécificité. Jusqu'ici, en vain.

<http://www.europarl.europa.eu>

## « WORKING PAPERS » DU CIRIEC-INTERNATIONAL

Les « working papers » du CIRIEC international, réalisés en 2008, sont disponibles :

[http://www.ciriec.ulg.ac.be/fr/pages/6\\_2working\\_papers.htm](http://www.ciriec.ulg.ac.be/fr/pages/6_2working_papers.htm) ;

[http://www.ciriec.ulg.ac.be/en/pages/6\\_2working\\_papers.htm](http://www.ciriec.ulg.ac.be/en/pages/6_2working_papers.htm)

### POUR UNE ECONOMIE SOCIALE CREER DE LA RICHESSE PAR L'INTEGRATION SOCIALE

(Sous la direction d'Antonella Noya et Emma Clarence)

L'OCDE, en publiant les résultats des travaux du programme LEED (Développement local de l'économie et de l'emploi) et au-delà de leur grand intérêt théorique et pratique, contribue à améliorer la lisibilité du secteur de l'Economie sociale, notamment parmi les responsables politiques des pays membres de l'OCDE. Cette publication est le fruit d'un partenariat avec le GEGES et la Délégation interministérielle à l'économie sociale. Elle offre de nouvelles perspectives sur la théorie économique des organisations d'Economie sociale et expose les défis auxquels celle-ci est confrontée, non seulement en Europe occidentale et sur le continent américain, mais également dans les pays du Centre, du Sud et des pays de l'Est. Ce livre se focalise autour de trois messages principaux :

1 – Dans les pays de l'OCDE, l'ES joue un rôle grandissant dans le traitement des problèmes d'insertion socio-économique et de pauvreté, et en encourageant la citoyenneté active, la solidarité et la participation démocratique.

2 – Les politiques publiques devraient créer un environnement favorable à l'ES de sorte qu'elle puisse exprimer tout son potentiel dans la conciliation de l'économie et de la société, ce qui constitue un facteur crucial pour assurer un développement durable et des économies plus performantes et durables.

3 – L'esprit social d'entreprise est une composante clé de toute stratégie vouée à rendre nos sociétés plus entreprenantes, innovantes et concurrentielles.

[Editions ECONOMICA - 49, rue Héricat – 75015 Paris](#)

## REVUE DE PRESSE DE CHARLES CALA

Tous les mois, Charles Cala passe en revue les informations que la presse publie sur les effets des privatisations. La livraison de février 2009 est particulièrement édifiante sur les dysfonctionnements constatés aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, qui ont libéralisé les premiers le cadre juridique de leurs services en réseaux. De ce fait les dysfonctionnements engendrés par ces choix politiques y sont plus visibles qu'ailleurs.

La revue de presse a pour finalité de montrer, par des exemples pris dans la vie quotidienne, la nature de ces dysfonctionnements. l'Etat est obligé d'intervenir, soit pour des raisons économiques, soit pour des raisons d'ordre public ou d'aménagement du territoire. A défaut, le marché disparaît devant un monopole ou un oligopole. Enfin apparaissent de nouveaux contentieux qui nécessitent une intervention publique.

[charles.cala@orange.fr](mailto:charles.cala@orange.fr)

## MAX THERET

**Max Théret** vient de nous quitter. Il avait 96 ans, mais il restera dans la mémoire de ceux qui l'ont connu et aimé l'éternel adolescent qui aura poursuivi, jusqu'au bout, son rêve de jeunesse : un monde juste et harmonieux, en un mot fraternel.

Le chroniqueur pressé retiendra l'homme d'affaire, le fondateur de la FNAC et de mille autres réalisations moins connues, mais tout aussi impressionnantes du point de vue de la réussite économique. Ses amis, eux, savaient qu'il avait été de tous les justes combats. Proche de Léon Trotski, il participe à la révolte des mineurs asturiens, en 1934 (Il avait 20 ans). Ce sont ensuite les brigades internationales de la guerre d'Espagne, puis la Résistance dans le Vercors,...

L'Espagne – dont il parlait parfaitement la langue – il ne l'a jamais oubliée. Avant et après la mort de Franco, il n'a cessé d'y aider, à sa manière, au rétablissement de la démocratie. D'abord, en créant, avec Jean Cassou et Colette Audry, le Comité d'Aide à la Résistance Espagnole et plus tard en aidant le Parti Socialiste Ouvrier Espagnol et l'Union Générale des Travailleurs à reconstruire leurs infrastructures. C'est là que nous avons œuvré ensemble, jusqu'à découvrir que d'autres pays, le Portugal en particulier, nécessitaient les mêmes efforts de solidarité. Ces aides, d'abord apportées avec « les moyens du bord », ont été ensuite organisées en partenariat avec les organisations françaises désireuses de contribuer à l'émergence d'une Europe sociale (FO, la Mutualité Française,...) Ce fut la naissance de l'Institut de Coopération Sociale Internationale (ICOSI), en 1983. Max en fut, tout naturellement, le premier président.

Max pratiquait discrètement, mais fidèlement et quelquefois substantiellement, le mécénat politique. Toujours à gauche, il va sans dire, mais avec éclectisme. Alain Krivine, Michel Rocard, François Mitterrand,... lui en ont été reconnaissants. Avec ce dernier, ce fut, en particulier, l'aventure coûteuse du *Matin de Paris*.

Un aspect moins connu et plus surprenant : cet homme d'affaire qui disait de lui-même : « Je ne sais rien entreprendre sans que cela produise de l'argent », était un authentique coopérateur. Qui se souvient aujourd'hui que FNAC signifiait à l'origine *Fédération Nationale d'Achat des Consommateurs* et qu'elle était constituée sous forme d'association ? Ou encore que, lorsque Max Théret et André Essel, les co-fondateurs, décidèrent de se séparer et, pour cela, de vendre la FNAC, Max réussit à imposer qu'elle intègre la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation ? Il vécut mal que la greffe ne prit pas... Et enfin que, lorsque Georges Rino fonda le Chèque Coopératif Restaurant (aujourd'hui Groupe Chèque Déjeuner et toujours coopératif) Max lui accorda la caution financière sans laquelle aucune banque n'eut pris le risque ?

Max a rédigé ses mémoires. J'ai eu le rare privilège d'en lire les passages sur les moments vécus ensemble. Il avait décidé qu'elles ne seraient pas publiées de son vivant. Je l'entends encore, dans un éclat de rire malicieux et tellement juvénile : « Je ne veux pas, en publiant ce bouquin, passer mes dernières années dans les prétoires ! »

Sois rassuré, Max. Ceux qui t'ont aimé t'ont déjà jugé... et condamné à vivre éternellement dans leur souvenir.

[Marcel Caballero](#)

Président d'honneur de l'ICOSI

Vice-président du CIRIEC-France



# AGENDA

Colloque « [LES COLLECTIVITES LOCALES FACE AU VIEILLISSEMENT DE LA POLULATION](#) », organisé par Formation des Elus Locaux, en partenariat avec Carrefour de Acteurs Sociaux et la Fédération Francophone des Aînés. Sens, 21 mars 2009. [dircas@cas-france.org](mailto:dircas@cas-france.org)

Conférence « [LA DIVERSITE DANS L'ECONOMIE SOCIALE](#) », organisée par l'USGERES et le GEMA. Paris, 26 mars 2009. [usgeres@usgeres.fr](mailto:usgeres@usgeres.fr)

Petit-déjeuner « [LA CRISE BANCAIRE ET LA REGULATION FINANCIERE](#) », organisé par l'ICOSI. Paris, 30 mars 2009. [info@icosi.org](mailto:info@icosi.org)

Colloque « [EVOLUTION DES POLITIQUES PUBLIQUES : AVENIR DU SERVICE PUBLIC EN France](#) », organisé par la MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE. Paris, 2 avril 2009. [Carole Delannoy – MFP – 62 rue Jeanne d'Arc 75640 Paris Cedex 13](#)

[ASSEMBLEE GENERALE DU CIRIEC-France, Paris, 22 avril 2009. info@ciriec-france.org](#)

« [4<sup>ème</sup> RENCONTRE INTERNATIONALE SUR LA GLOBALISATION DE LA SOLIDARITE](#) », organisée par le Réseau Intercontinental de l'Economie Sociale et Solidaire. Esch-sur-Alzette (Luxembourg, 22 au 25 avril 2009. [maud.candela@pouglasolidarite.be](mailto:maud.candela@pouglasolidarite.be)

Conférence « [LES SERVICES SOCIAUX D'INTERET GENERAL ET LES STANDARDS DE QUALITE TERRITORIAUX : ELARGIR LE ROLE DES AUTORITES LOCALES ET LES PARTENARIATS DE L'ECONOMIE SOCIALE](#) », organisée par la Région PACA et le Réseau Européen des Villes et Régions de l'Economie Sociale. Marseille, 4 et 5 mai 2009. [+32 2 2308810](tel:+3222308810)

« [AUTOUR D'UN CAFE, AVEC JEAN-LUC DE BOISSIEU, SECRETAIRE GENERAL DU GEMA](#) », organisé par FORCE OUVRIERE. Paris, 7 avril 2009. [bnoulin@force-ouvriere.fr](mailto:bnoulin@force-ouvriere.fr)

Conférence-débat « [DE L'EUROPE AUX TERRITOIRES DE VIE : LES SERVICES SOCIAUX A L'HEURE DES CHOIX POLITIQUES](#) », organisée par le Collectif SSIG. Paris, 3 avril 2009. <http://www.ssig-fr.org>

[CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE](#). organisée par l'Association des coopératives tchèques et moraves. Prague, 16 au 18 avril 2009. [www.seconference.cz](http://www.seconference.cz)

[CONSEIL INTERNATIONAL DU CIRIEC. Lisbonne, 27 mars 2009.](#)

Conférence « [CONSTRUIRE UNE ORGANISATION D'EMPLOYEURS ASSOCIES A TRAVERS UN RENFORCEMENT DE LA COOPERATION ENTRE PARTENAIRES SOCIAUX EUROPEENS](#) », organisée par COOPERATIVES EUROPE. Sofia (Bulgarie), 23 juin 2009. [www.coopseurope.coop](http://www.coopseurope.coop)

## [2<sup>ème</sup> CONFERENCE MONDIALE DE RECHERCHE EN ECONOMIE SOCIALE](#)

La deuxième Conférence mondiale de recherche en économie sociale se tiendra, les 1 et 2 octobre 2009, à Ostersund (Suède). Son thème général : « L'économie sociale dans un monde en crise », autour duquel s'organiseront de nombreux ateliers thématiques (le capital social, les nouvelles politiques publiques, la gouvernance, la création d'emploi,...)

Les organisateurs locaux sont le CIRIEC-Scandinavie et la Mid-Sweden University.

## DINER-DEBAT DU CIRIEC-France

# EUROPE ET ENERGIE : LES ENJEUX POUR L'ECONOMIE SOCIALE ET L'ECONOMIE PUBLIQUE

FONDATION



GDF SUEZ



Vous invitent à en débattre le :

**MERCREDI 22 AVRIL 2009**

A 18h30 au Cercle Républicain,  
5, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS

Avec

<p><b>Emmanuel SOULIAS</b>, Directeur de la responsabilité sociale et environnementale Groupe MACIF</p>	<p><b>Jean-Louis BLANC</b>, Directeur du Développement du Groupe GDF/SUEZ</p>
<p><b>Denis STOKKINK</b>, Président du Think Tank européen « Pour la Solidarité »</p>	<p><b>Jean-Eudes MONCOMBLE</b>, Président de la commission Energie du Centre Européen des Entreprises Publiques</p>

A l'issue de la conférence un dîner servi dans les salons du Cercle Républicain permettra un débat avec les intervenants.

Pour prolonger la réflexion, l'ouvrage de Denis STOKKINK « Europe, énergie et économie sociale » vous sera offert.

# BULLETIN D'INSCRIPTION

A la conférence

Au dîner

Aucune participation aux frais n'est demandée

Nom..... Prénom .....

Fonction .....

Organisme .....

Adresse .....

.....

Tél ..... Fax .....

Courriel .....

Réponse souhaitée au plus tard le 17 avril 2009.

Merci de bien vouloir adresser ce bulletin à :

Nicole GUILLARD  
Ciriec France  
7, passage Tenaille – 75014 PARIS

Fax : 01 40 52 82 68  
[n.guillard@ciriec-france.org](mailto:n.guillard@ciriec-france.org)

Si vous souhaitez contribuer à alimenter les « Brèves » du CIRIEC-France adressez vos informations à

[marcel.caballero@club-internet.fr](mailto:marcel.caballero@club-internet.fr)

**CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION**  
**SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE**

**CIRIEC-France**

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris

Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : [info@ciriec-france.org](mailto:info@ciriec-france.org)